

**AVIS DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN
DATE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ALUMINIUM DU MAROC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de la Direction Commerciale de la société ALUMINIUM DU MAROC, sis 6, avenue Med Jamal Eddora, 1er étage, Ain Sebaa, à Casablanca (la Société) le :

30 septembre 2019 à 14 heures

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nouvelle composition du conseil d'administration de la Société ; et
- Pouvoirs pour formalités légales.

Important :

Pour participer à ladite Assemblée Générale Ordinaire, il est nécessaire de justifier de sa qualité d'actionnaire et la détention d'au moins dix (10) actions de la Société. En effet, par application des stipulations de l'article 43 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins dix (10) actions de la Société ont le droit de participer aux assemblées générales ordinaires.

Les actionnaires qui ne réunissent pas individuellement le nombre de dix (10) actions requis peuvent se réunir pour l'atteindre et se faire représenter par l'un d'eux à l'Assemblée.

Les propriétaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité à condition d'être inscrit sur les registres sociaux.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour leur part, déposer au siège social de la Société, les actions au porteur ou un certificat délivré par l'établissement dépositaire de leurs actions, au plus tard cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires qui ne pourraient être présents à ladite Assemblée Générale Ordinaire peuvent y participer par des moyens de visioconférence ou par des moyens permettant leur identification dans les conditions fixées par l'article 50 bis de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée (la Loi).

Par ailleurs, conformément aux stipulations de l'article 42 des statuts de la Société, tout actionnaire peut voter à ladite Assemblée Générale par correspondance dans les conditions prévues à l'article 131 bis de la Loi. A cet effet, tout actionnaire pourra, à compter de la publication du présent avis de, demander par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social, un formulaire de vote par correspondance. La Société fera droit à toute demande reçue au siège social au plus tard dix (10) jours avant la date de l'Assemblée Générale. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la date de la réunion. La date à laquelle il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote reçus ne peut être antérieure de plus de deux (2) jours à la date de la réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite aux articles 141 et 145 de la Loi et des informations et documents devant être publiés sur le site internet de la Société (www.aluminiumdumaroc.com) par application des dispositions de l'article 121 bis de la Loi.

Conformément à l'article 121 de la Loi tout actionnaire remplissant les conditions prévues à l'article 117 de la Loi, a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ce ou ces projets de résolutions doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis.

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration de la Société, d'approuver la nouvelle composition du conseil d'administration de la Société.

SECONDE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme ou d'un exemplaire original des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
SOCIETE ALUMINIUM DU MAROC**

Site internet : www.aluminiumdumaroc.com

Responsable de la communication financière : Fares EL AKEL

Tél : 05 39 32 99 50 / Fax : 05 39 35 17 24 / Email : f.elakel@aluminiumdumaroc.com